

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 27/09/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 21/09/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum atteint

#### Présents (20) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Paul MARTINEZ
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Julien SAVARD
- Pascal PANTHENE
- Marion LIGIER

- Jean-Luc DELAGNES
- Serge PRIVAT

#### Absents représentés (6) :

- Patricia BELKADI : pouvoir à Olivier DELMAS
- Norbert ISERN : pouvoir à Marc OLIVIER
- Karine TURLAIS : pouvoir à Roseline TERME
- Yoann AGATI : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Anne MACIAS : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS

#### Absents (3) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Flavien MERCADIER
- Jean-Pierre CAMBON

Secrétaire de séance : Anne DELOBEL

### **DELIBERATION D2023-58 – LOTISSEMENT LES JARDINS D'HELIOS ANGELOTTI – ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DU PUP – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la réalisation du lotissement les Jardins d'Hélios sous la forme d'un Permis d'Aménager par la société Angelotti, une convention de projet urbain partenarial (PUP) a été signée le 19 juin 2014.

Au terme de cette convention, modifiée par les avenants n°1 du 23 décembre 2014 et n°2 du 5 septembre 2018, la participation du lotisseur a été fixée à 3 963 817,21 euros. Une partie de cette participation est apportée en contribution foncière, dont les parcelles BH 395 – BH 397 - BH 398 – BH428 – BH 429 – BH 519, pour une valeur de 1 059 322 euros.

Il s'agit désormais de procéder à la cession de ces parcelles à la Commune, par la signature d'un acte notarié (acte de vente). Il est nécessaire pour cela de délibérer, après consultation du Domaine, en application des articles L.2241-1 et L.1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'avis du Domaine du 11 juillet 2023 a confirmé la valeur de 1 059 322 euros.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'acte de vente au profit de la Commune des parcelles BH 395 – BH 397 - BH 398 – BH428 – BH 429 – BH 519, annexé à la présente délibération,
- de l'autoriser à signer ledit acte de vente et tout document connexe.

#### **LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, APPROUVE** en leur entier les propositions qui lui sont faites.

**FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le 11/10/2023



ID : 034-213400880-20230927-D2023\_58-DE

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.